

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Ce rapport, établi à partir des observations et contributions des membres du jury du concours et du service organisateur, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2022 et s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à la prochaine session.

CONTEXTE

Au titre de l'année 2022, le **concours externe sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants** a été organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique pour **20 postes**, pour le compte de la région Pays de la Loire (Loire-Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée).

CALENDRIER DU CONCOURS POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	1 ^{er} juillet 2021
Période d'inscription	du 7 septembre au 13 octobre 2021
Date limite de dépôt des dossiers	21 octobre 2021
Épreuve d'admissibilité	8 février 2022 – École Nationale Supérieure Maritime, Nantes
Jury d'admissibilité	31 mars 2022
Épreuves orales d'admission	du 3 au 5 mai 2022
Jury d'admission	5 mai 2022
Résultats d'admission	6 mai 2022
Établissement de la liste d'aptitude	19 mai 2022

LE JURY

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a désigné les membres du jury suivants :

Collège des élus locaux

- DESCHAMPS Mickaël Représentant du CNFPT
- PICHARD Benoît Adjoint au maire, Trignac

Collège des fonctionnaires territoriaux

- BENETEAU Aline Attachée principale, représentante du personnel CAP A du Centre de Gestion de Loire-Atlantique
- SEVIN Christian Attaché territorial, responsable d'établissement - Petite Enfance, Mairie de Nantes

Collège des personnalités qualifiées

- CARREZ Audrey Puéricultrice à l'unité agrément des assistants maternels et EAJE, Département de Loire-Atlantique
- TRACLET Patricia Directrice Petite Enfance, Mairie de Nantes, **présidente du jury**

1/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours externe sur titres avec épreuves d'accès au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret du 13 février 2007 modifié.

Sont toutefois dispensés de la condition de diplôme (conformément aux dispositions prévues par le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié et par l'article 28 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée) :

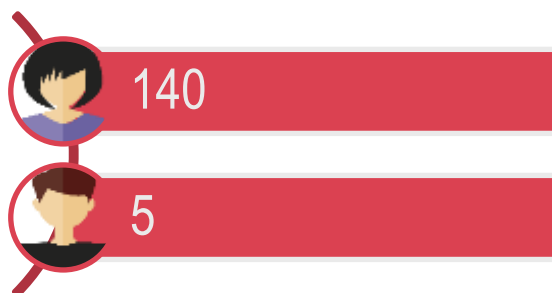
- les pères ou mères qui élèvent ou ont élevé effectivement au moins trois enfants,
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports,

2/ STATISTIQUES

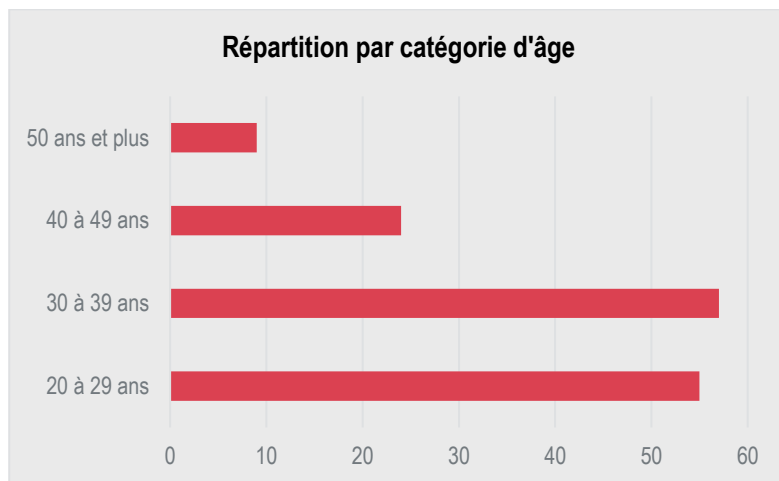
a. Focus sur les inscrits / admis à concourir

Inscrits	Admis à concourir
148	145

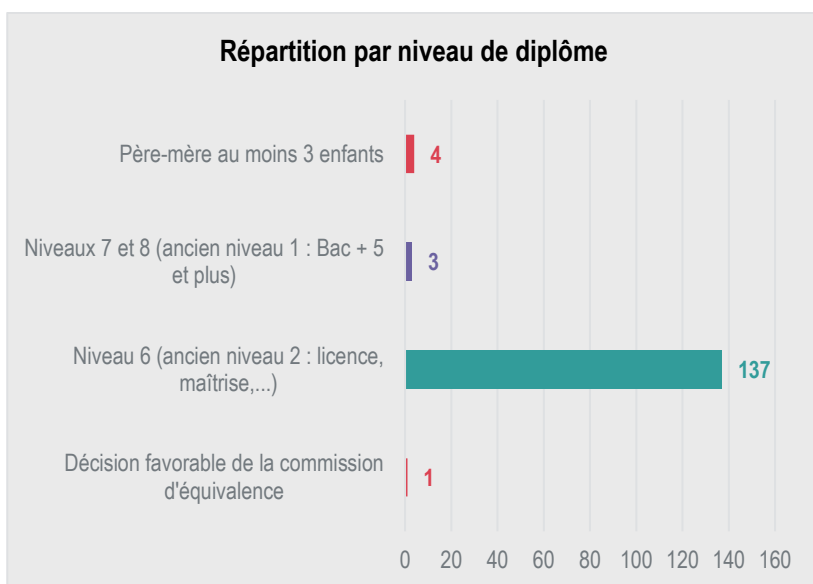
b. Profil des admis à concourir



96.55% de femmes, 3.45% d'hommes



La moyenne d'âge est de 34 ans.



2.07% des admis à concourir possèdent un diplôme supérieur au diplôme requis (niveau 6)

94.48% des admis à concourir possèdent un diplôme du niveau requis (niveau 6)

3.45% des admis à concourir ont bénéficié de la dérogation accordée aux pères et mères d'au moins 3 enfants ou d'une décision favorable de la commission d'équivalence

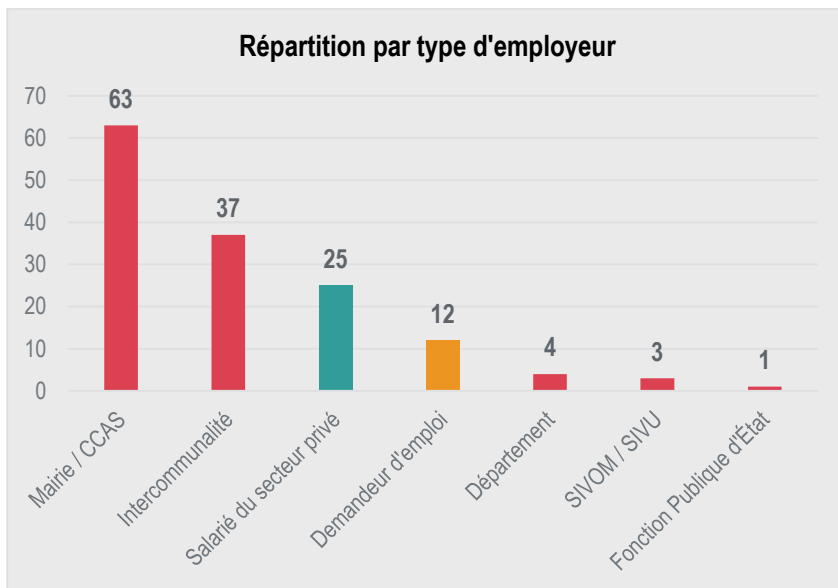
Répartition géographique



SAINT MARTIN
1

Une représentativité régionale cohérente avec le périmètre d'organisation :

82.76% des admis à concourir proviennent de la région Pays de la Loire, périmètre d'organisation du concours

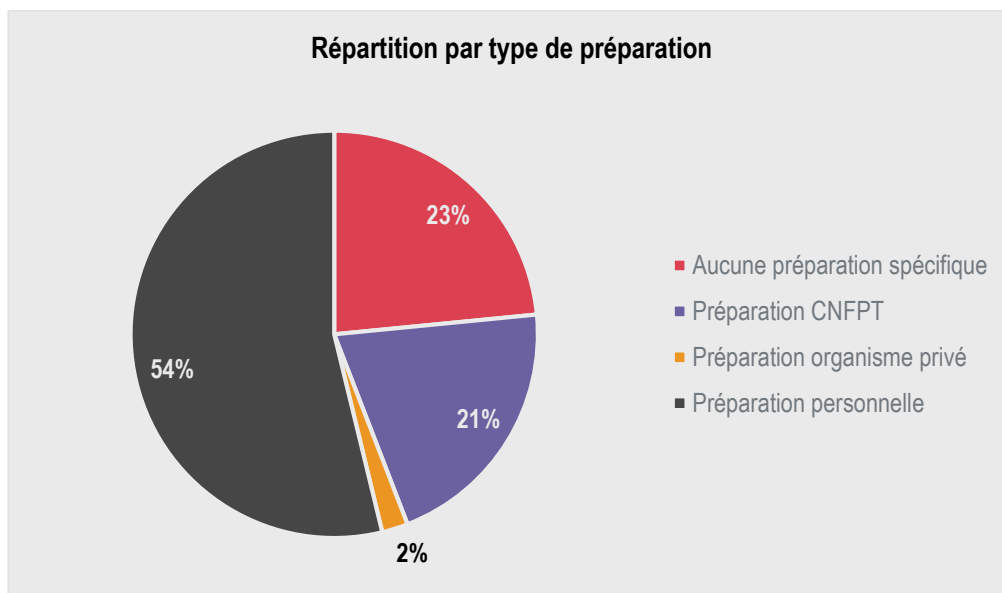


Une attractivité encore insuffisante :

17.24% des admis à concourir exercent dans le secteur privé

74.48% des admis à concourir exercent dans la Fonction Publique

8.28% des admis à concourir sont demandeurs d'emploi



c. Taux d'absentéisme

Postes	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Taux d'absentéisme
20	145	110	24.14%

La sélectivité du concours, c'est-à-dire le nombre de **postes ouverts** rapporté au nombre de candidats **présents**, est **plus forte** qu'en 2020. En effet, pour cette session, on compte 1 poste pour 6 candidats à l'issue des épreuves écrites (contre 1 poste pour 4 candidats en 2020).

3/ L'ADMISSIBILITÉ

a. Épreuve

Rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier, **assorti de propositions opérationnelles**, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois, et notamment la déontologie de la profession (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Le sujet de la session 2022 était libellé comme suit :

Éducateur.rice territorial.e dans une commune de 30 000 habitants, vous êtes référent.e sur la partie pédagogique du projet d'établissement.

Le Directeur Général Adjoint en charge notamment du secteur enfance/jeunesse souhaite présenter, lors d'une prochaine réunion à destination des responsables des structures d'accueil de jeunes enfants de la commune, les changements législatifs intervenus en 2020 et 2021.

Afin de préparer cette future rencontre, il vous demande de lui remettre un rapport rédigé exclusivement à l'aide des documents joints, présentant dans un premier temps, **la nouvelle gouvernance des services aux familles pour les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (normes d'accueil, taux d'encadrement, référents, formation des personnels, équipements, etc.) ; ainsi que le rappel des financements auxquels pourra prétendre la collectivité.**

10 points

Dans un second temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions concrètes permettant la mise en œuvre du point 7 de la « charte nationale pour l'accueil du jeune enfant ».

10 points

Le sujet 2022 et ceux des autres sessions sont disponibles sur le site internet du Centre de Gestion de Loire-Atlantique (www.cdg44.fr), menu « je veux accéder à la Fonction Publique Territoriale » / Préparer un concours / Annales / Filière médico-sociale – sous filière sociale.

[Cliquez ici pour accéder aux annales](#)

b. Cadrage de l'épreuve et principe de correction

Plusieurs principes réglementaires régissent les modalités de correction :

- Les correcteurs travaillent sous l'autorité du jury réglementaire
- L'épreuve écrite est corrigée de manière anonyme
- Chaque copie fait l'objet d'une double correction.

La note affectée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les deux correcteurs. Les notes sont ensuite validées par le jury.

Les objectifs de l'épreuve écrite ainsi que les attentes précises vis-à-vis des candidats sont décrits dans la note de cadrage, qui ne revêt toutefois qu'un caractère indicatif. Celle-ci est disponible sur le site www.cdg44.fr, menu « je veux accéder à la Fonction Publique Territoriale » / Préparer un concours / Annales / Filière médico-sociale – sous filière sociale.

REMARQUES DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RAPPORT

- La méthodologie de l'épreuve est globalement maîtrisée mais relativement décevante dans le contenu : peu d'éléments concrets de terrain, peu de contextualisation.
- La méthode projet est relativement hors sol dans certains ou trop « standardisée » dans d'autres cas.
- Les enfants sont restés souvent les grands absents des propositions opérationnelles.
- Les connaissances professionnelles extérieures au dossier sont insuffisamment mobilisées.
- Certaines professions très présentes dans les EAJE sont parfois occultées (au niveau de la santé notamment).
- Peu de mise en avant des évolutions du métier d'EJE.
- Les termes professionnels sont à utiliser de manière plus rigoureuse.
- Bien gérer son temps, pour un meilleur équilibre des parties.
- Prêter une attention particulière à la présentation, à l'écriture et à l'orthographe (écrire lisiblement, proscrire les ratures, aérer sa copie...).
- Se ménager un temps de relecture pour corriger les mots manquants et l'orthographe.

c. Niveau des candidats – répartition des notes

	Éventail des notes	14 ≥ Note	12 ≤ Note < 14	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note < 5/20	Moyenne
Rapport	0 à 17.25	23	12	18	25	21	11	9.91
Moyenne générale								9.91

À titre d'information :

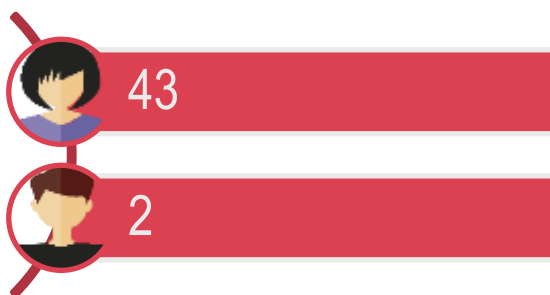
Session	Moyenne
2020	10.63
2018	10.82

d. Seuil d'admissibilité

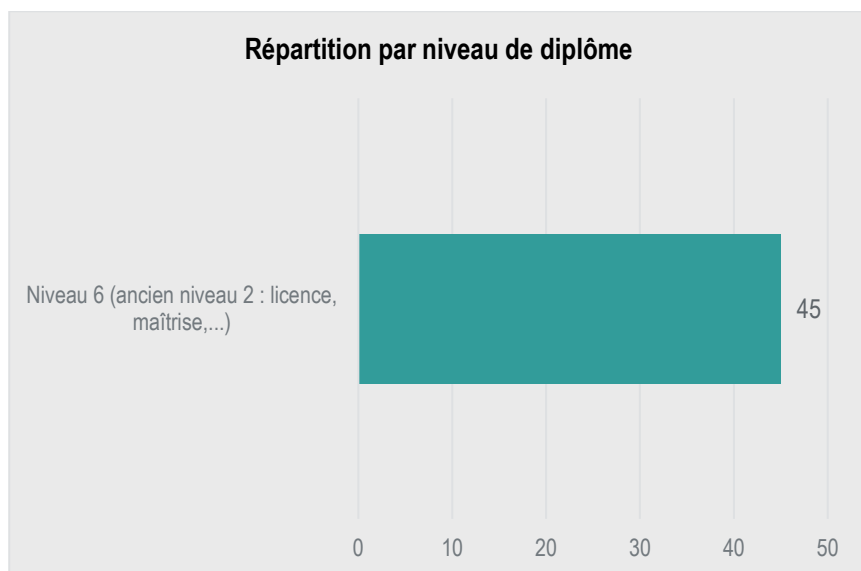
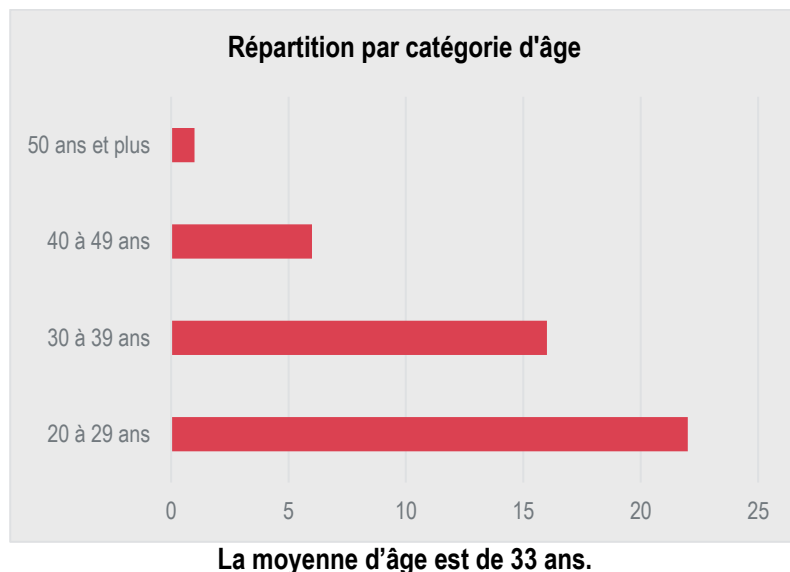
Après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des notes de l'épreuve écrite obtenues par les candidats et considérant que le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les places mises au concours (cf. le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié), le jury a décidé à l'unanimité de retenir le seuil d'admissibilité suivant :

POSTES À POURVOIR	SEUIL D'ADMISSIBILITÉ	CANDIDATS ADMISSIBLES
20	11.50 / 20	45

d. Profil des admissibles



95.56% de femmes, 4.44% d'hommes

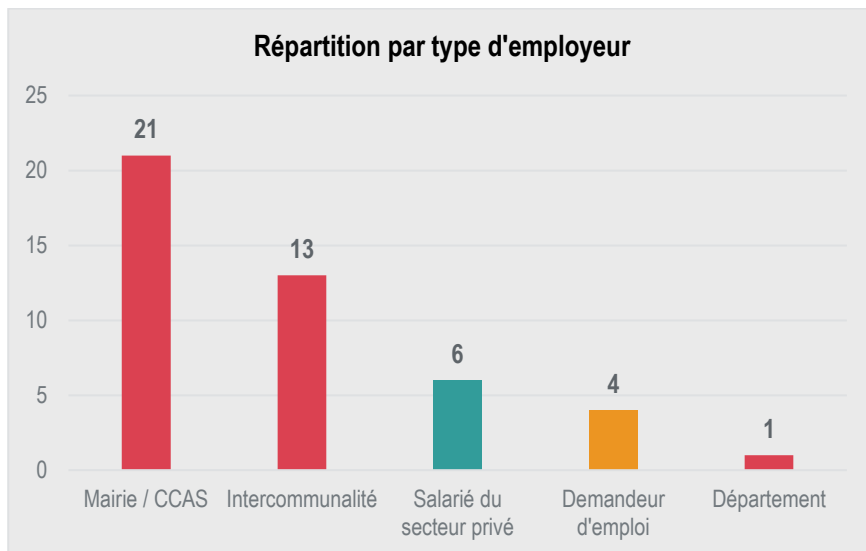


100% des admissibles possèdent un diplôme du niveau requis (niveau 6)

Répartition géographique



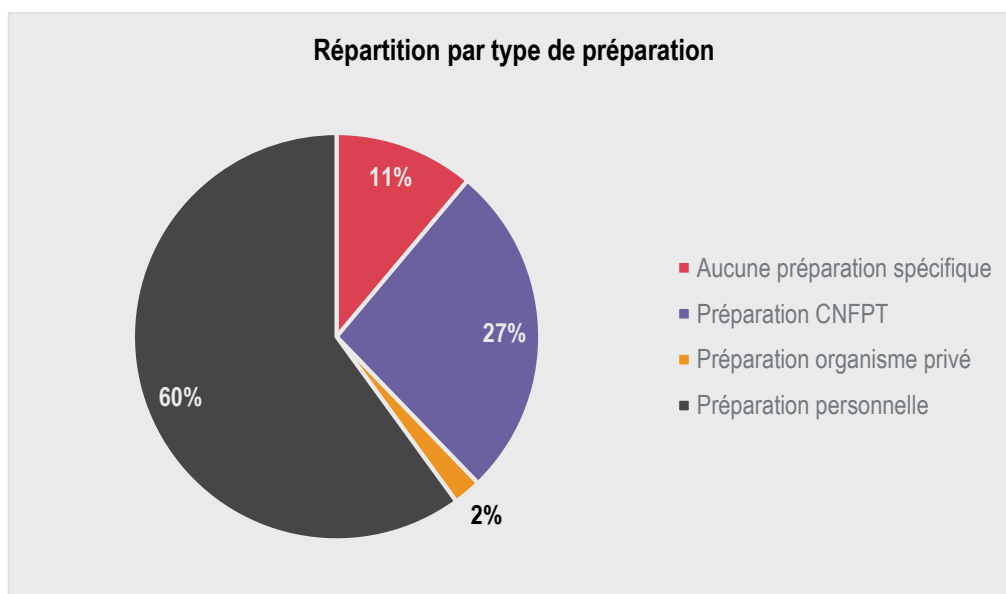
93.33% des admissibles proviennent de la région Pays de la Loire, périmètre d'organisation du concours.



13.33% des admissibles exercent dans le secteur privé

77.78% des admissibles exercent dans la Fonction Publique

8.89% des admissibles sont demandeurs d'emploi



4/ L'ADMISSION

a. Épreuve orale

Il est rappelé qu'un cadrage indicatif est à disposition des candidats sur le site internet du Centre de Gestion (www.cdg44.fr).

Cette épreuve consiste en **un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel**, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.
(durée totale de l'entretien : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

La note de cadrage précise que l'entretien s'organise autour de 3 axes :

I – Exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel	5 minutes maximum
II – Aptitude à exercer les missions et capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel	15 minutes minimum
III – Motivation, posture professionnelle et potentiel	Tout au long de l'entretien

b. Niveau des candidats

Il est à noter que 3 candidats admissibles ne se sont pas présentés à l'épreuve orale.

	Éventail des notes	14≥Note	12≤Note<14	10 ≤Note<12	8 ≤Note<10	5 ≤Note<8	Note<5/20	Moyenne
Entretien	8.25 19.50	25	8	8	1	0	0	14.65
Moyenne générale								14.65

À titre d'information :

Session	Moyenne à l'épreuve orale
2020	12.39
2018	12.21

REMARQUES DES MEMBRES DU JURY SUR L'ÉPREUVE ORALE

- Préparer son exposé de 5 minutes maximum pour une bonne gestion du temps imparti.
- Exposer clairement son projet professionnel et ses motivations lors de la présentation.
- S'approprier absolument la note de cadrage de l'épreuve : les connaissances de l'environnement territorial restent insuffisantes pour de futurs cadres A ; si les partenaires s'avèrent bien identifiés, les compétences des collectivités et établissements publics sont méconnues.
- Porter une attention particulière à la posture professionnelle et managériale (des hésitations et lacunes ont été repérées).
- Clarifier la relation d'un éducateur de jeunes enfants avec l' élu ; le candidat doit pouvoir s'extraire du microcosme de sa seule structure lorsqu'il est en poste.

c. Seuil d'admission

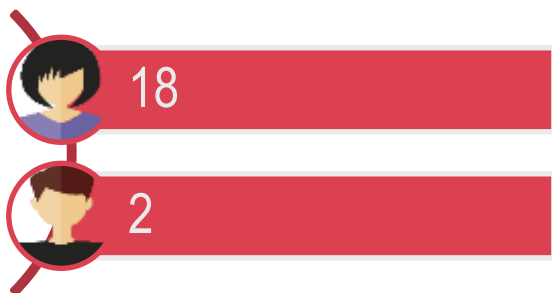
Le jury procède à l'examen des notes anonymes des 2 épreuves

- **Considérant** l'ensemble des notes attribuées aux candidats.
- **Considérant** que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat
- **Considérant** que tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.
- **Considérant** qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.
- **Considérant** que le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les places mises au concours (cf. le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié).

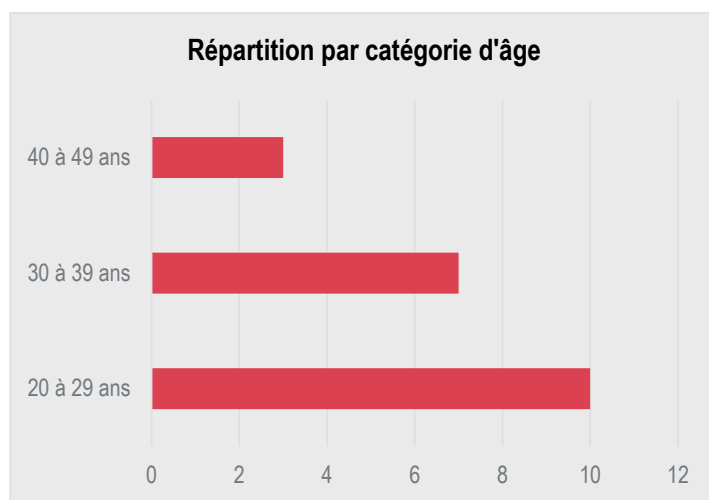
Après délibération, le jury arrête le seuil d'admission suivant :

POSTES À POURVOIR	SEUIL D'ADMISSION	CANDIDATS ADMIS
20	14.33 / 20	20

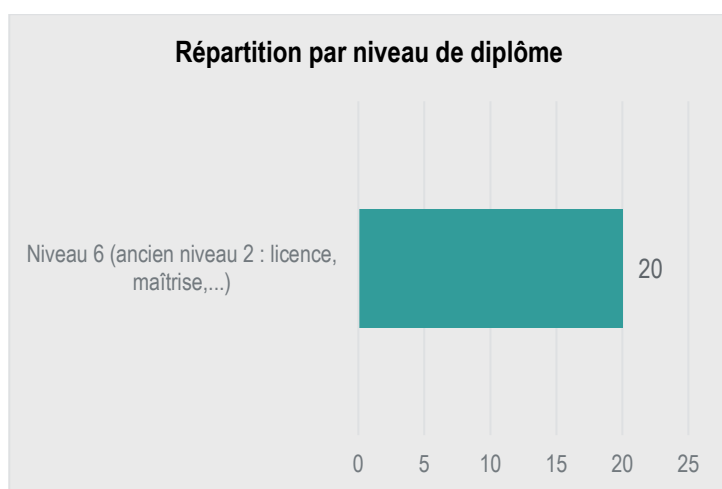
a. Profil des candidats admis



90% de femmes, 10% d'hommes



La moyenne d'âge est de 32 ans.

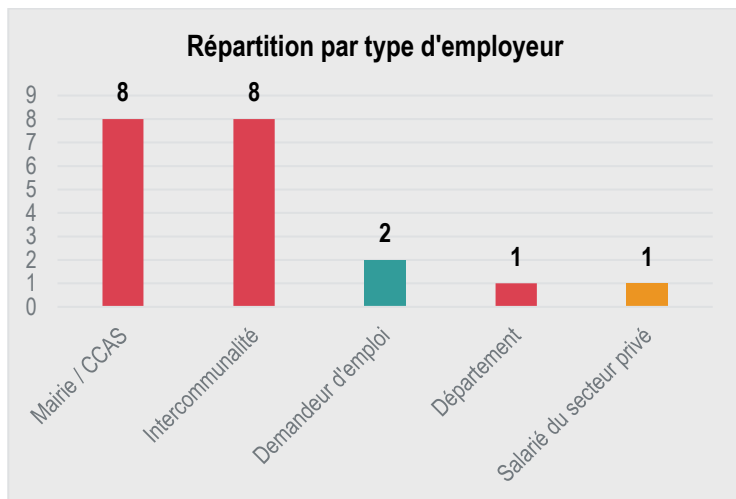


100% des admis possèdent un diplôme du niveau requis (niveau 6)

Répartition géographique



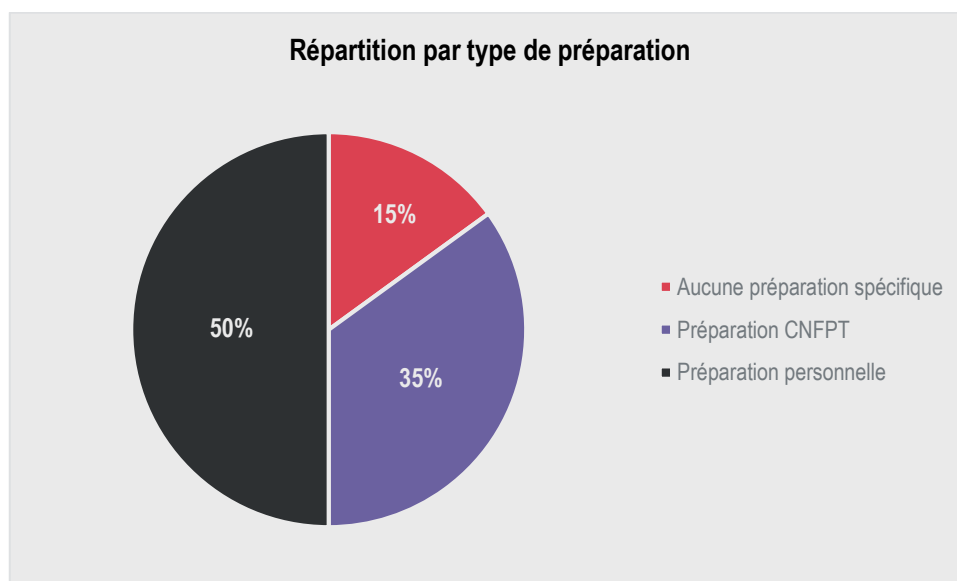
85% des admis proviennent de la région Pays de la Loire, périmètre d'organisation du concours



5% des admis exercent dans le secteur privé

85% des admis exercent dans la Fonction Publique

10% des admis sont demandeurs d'emploi



CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS :

Passer un concours exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part du candidat.

À ce titre, il est donc indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.cdg44.fr et le service concours et veille emploi du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative au concours d'éducateur territorial de jeunes enfants.

Une attention et un effort particuliers doivent être portés à l'écrit : les candidats doivent acquérir la notion de démarche projet et apporter plus de connaissances professionnelles dans l'exercice. Le positionnement en tant que professionnel doit transparaître dans l'écrit.

Par ailleurs, pour l'épreuve orale, il est primordial de s'appropriier la culture territoriale, de connaître l'environnement dans lequel le candidat sera amené à exercer, en maîtrisant le fonctionnement des collectivités territoriales et des établissements publics. Les membres du jury regrettent un manque certain de curiosité des candidats.

Il est également essentiel d'être capable de se projeter sur des postes de direction. De nombreux candidats ne prennent pas la hauteur suffisante en se cantonnant à une conception de l'éducateur de jeunes enfants de terrain. La gestion financière, la prise en compte des orientations politiques dans le domaine de la petite enfance doivent être maîtrisées.

Les membres du jury tiennent tout de même à féliciter les lauréats de cette promotion 2022 particulièrement sélective, et encouragent les candidats non admis à persévérer, et leur souhaitent une réussite ultérieure.

Enfin, je tiens à remercier les membres du jury, et les correcteurs, pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes.

Fait à Nantes, le 1^{er} juin 2022

La présidente du jury,



Patricia TRACLET